

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 15 novembre 2023</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 8 novembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 15 novembre à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 13</p> <p>Délibération n°D_2023_11_15_09</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Jean-Philippe Gecchele à M. Laurent Esteulle</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal M14 – Exercice 2023 - Décision modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2023 de la commune,

A la suite de la présentation de Madame CECCON, adjointe au Maire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 suivante du budget principal de l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement**Dépenses de fonctionnement**

615221 – Entretien, réparations bâtiments publics	-	5 100.00 €
65748 – Subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé	+	100.00 €
6573641 – Subvention de fonctionnement aux budget annexes	+	5 000.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+	0.00 €

Section d'investissement**Dépenses d'investissement**

165 – Dépôts et cautionnements reçus	+	2 450.00 €
2031 – Frais d'études	+	40 000.00 €
2033 – Frais d'insertion	+	1 400.00 €
2111 – Terrains nus	+	2 000.00 €
2313 – Constructions	+	66 600.00 €
Total dépenses d'investissement	+	112 450.00 €


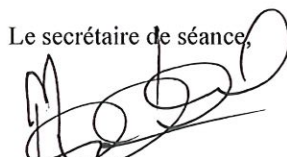
Recettes d'investissement

10226 – Taxe d'aménagement	+	1 300.00 €
1323 – Subventions d'investissement non transférables – Département	+	83 685.00 €
1345 – Amendes radars automatiques et amendes de police	+	26 315.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	+	1 150.00 €
Total recettes d'investissement	+	112 450.00 €

S²LOW

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2023 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 20 NOV. 2023	Fait à Contamine-Sarzin, le 15 novembre 2023
De sa publication : 20 NOV. 2023	Le Maire,
Et de sa mise en ligne le : 20 NOV. 2023	 Georges CANICATTI
	Le secrétaire de séance,  Pierrette BATON MARECHAL